



Affaire suivie par : Jocelyne GALABRU  
Téléphone : 04 67 88 34 04  
Mél : [sp-lodeve-funeraire@herault.gouv.fr](mailto:sp-lodeve-funeraire@herault.gouv.fr)

## Liste des pièces à fournir pour un dossier de demande d'habilitation

Les dossiers sont à retourner en sous-préfecture dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives originales

### 1. Pièces à fournir dans tous les cas (sauf cas n°3)<sup>1</sup>

- le formulaire unique de demande d'habilitation ;
- un extrait du registre du commerce et des sociétés ou du répertoire des métiers (le cas échéant) daté de moins de 3 mois ;
- les justificatifs attestant la régularité de la situation de l'entreprise en ce qui concerne (attestation fiscales et sociales en vigueur) :
  - les impositions de toute nature ;
  - les cotisations sociales (attestation URSSAF ou RSI) ;
- les attestations individuelles justifiant que le dirigeant et les agents de l'entreprise répondent aux conditions minimales de capacité professionnelle fixée par le 2° de l'article L. 2223-23, l'article L. 2223-25-1, L. 2223-45, R. 2223-49 et R. 2223-50 du CGCT ou aux conditions d'exercice professionnel, d'expérience professionnelle, de formation préalable ou qualifications professionnelles fixées par les articles L. 2223-47 à L. 2223-51 du CGCT<sup>2</sup> ;
- L'état à jour du personnel employé par l'entreprise ou attestation précisant que l'entreprise n'a pas de personnel (copie du registre du personnel) ;
- Certificat médical d'aptitude physique pour chaque employé salarié visé aux articles R. 2223-42 à R. 2223-45 et R. 2223-49 du CGCT ;
- Copie de la pièce d'identité du représentant légal de l'établissement et/ ou responsable de l'établissement ;
- Justificatif d'une expérience professionnelle d'au moins deux années consécutives dans les activités pour lesquelles l'habilitation est sollicitée (exemples : 2 habilitations précédentes, factures, fiches de paye...).

### 2. Pièces complémentaires en fonction des demandes d'habilitations

#### a) Transport avant et après mise en bière

- l'attestation de conformité du ou des véhicules aux prescriptions réglementaires délivrée par un organisme accrédité de moins de six mois ;
- une copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG-FUNER (vérifier que le nom de l'entreprise figure sur ce certificat) ;
- un certificat de propriété ou une copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule si nécessaire ;
- copie du permis de conduire des agents qui conduisent les véhicules.

<sup>1</sup> Tout changement doit être signalé au préfet qui a délivré l'habilitation dans les 2 mois (article R. 2223-63 du CGCT)

<sup>2</sup> À l'exception des personnes qui assurent leur fonction sans être en contact direct avec les familles et sans participer personnellement à la conclusion ou à l'exécution de l'une des prestations funéraires énumérées à l'article L. 2223-19 du CGCT.

b) soins de conservation

- un document attestant de la détention du diplôme national de thanatopracteur (extrait du Journal Officiel ou du Bulletin Officiel) ;
- Le certificat d'aptitude physique de la médecine du travail ;
- justification de l'obligation de vaccination contre l'hépatite B (article L. 3111-4-1 du code de la santé publique)
- certificat médical établi dans les conditions mentionnées aux articles R. 3111-4-1 et R. 3111-4-2 du code de la santé publique.

c) gestion et utilisation d'une chambre funéraire

- la copie de l'arrêté préfectoral de création ;
- l'attestation de conformité de la chambre funéraire aux prescriptions réglementaires délivrée par un organisme de contrôle accrédité datant de moins de six mois ;
- le certificat de propriété ou la copie du contrat de location, ou le cas échéant, la copie du contrat de délégation avec la commune.

d) gestion d'un crématorium

- la copie de l'arrêté préfectoral de création du crématorium
- l'attestation de conformité du crématorium aux prescriptions réglementaires délivrée par le directeur général de l'ARS
- pour l'entreprise privée gestionnaire d'un crématorium, la copie du contrat de délégation avec la commune.

3. Transport de corps avant mise en bière effectué par un établissement de santé public ou privé

- le formulaire cerfa n°... de demande d'habilitation ;
- les attestations justifiant que les agents de l'entreprise répondent aux conditions minimales de capacité professionnelle fixée par le 2° de l'article L. 2223-23 du CGCT ou aux conditions d'exercice professionnel, d'expérience professionnelle, de formation préalable, de qualifications professionnelles fixées par les articles L. 2223-47 à L. 2223-51 du CGCT (sauf pour le dirigeant) ;
- l'attestation de conformité du ou des véhicules aux prescriptions réglementaires délivrée par un organisme accrédité datant de moins de six mois ;
- une copie du certificat d'immatriculation avec la mention VASP-FG-FUNER (vérifier que le nom de l'entreprise figure sur ce certificat) ;
- un certificat de propriété ou une copie du contrat de location ou de mise à disposition temporaire du véhicule si nécessaire.

4. Pour des opérateurs étrangers

- le formulaire cerfa n°... de demande d'habilitation ;
- l'extrait de l'acte de naissance avec filiation ;
- pour les professionnels ressortissants d'un État membre de la communauté européenne ou d'un autre État partie à l'espace économique européen, une attestation certifiant qu'il est légalement établi dans un État membre de la communauté européenne ou un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen pour exercer la même activité.

5. Cas de la sous-traitance

- fournir le nom et le contrat de sous-traitance ;
- arrêté d'habilitation du sous-traitant.